

District Haute-Garonne de Football

COMMUNIQUE

COMPETITIONS DEPARTEMENTALES SAISON SPORTIVE 2024/2025

Lors de la saison sportive 2022/2023, nous vous avions proposé un sondage pour connaître votre avis sur la possibilité à terme de passer toutes nos poules Départementales à 10 (comme pour la D4 et la D5).

Une majorité de clubs étaient favorable à notre proposition sous réserve de combler le manque de matchs avec une coupe ou autres compétitions.

La réforme, toujours en cours, des championnats Nationaux et/ou Régionaux voulue par la FFF, a durant les deux dernières saisons sportives eu un réel impact sur nos championnats Départementaux avec pour conséquences des descentes supplémentaires en cascade dans nos divisions.

L'an passé, 3 clubs de R3 de Haute Garonne sont descendus en D1 avec des répercussions sur le nombre de descentes de la D1 à la D2 puis de D2 en D3...

Cette saison sportive 2023/2024 s'annonce encore plus compliquée avec au moins 4 voir plus de descentes de R3 en D1 car nos clubs sont désormais répartis en moins de poules de R3 et cela sera ainsi pour les années sportives suivantes. Face à ce constat immuable, le District se devait de réagir dans l'intérêt général de tous nos clubs !

En conséquence, le Comité de Direction du 28 mars 2024 a validé, à l'unanimité, une nouvelle pyramide des championnats Départementaux pour la saison sportive 2024/2025 qui sera applicable à l'issue de cette fin saison :

- 1- 2 poules de 10 équipes en D1, D2 et 5 poules de 10 équipes en D3 dès la saison sportive 2024/2025.
- 2- Terminer notre saison sportive 2025/2026 (fin de la réforme à la FFF) avec 2 poules en D1, 3 poules en D2, 4 en D3, 5 en D4 et X en D5 pour une « architecture » plus cohérente de nos championnats départementaux.

Association reconnue par la Préfecture de la Haute-Garonne le 17 septembre 1968 sous le numéro 6906

Les objectifs de cette décision importante sont multiples et vont dans le sens des clubs Hauts Garonnais et de nos futurs championnats départementaux à savoir :

1- Absorber dès cette fin de saison sportive 2023/2024 les 3 à 6 descentes possibles de R3 vers nos 2 poules de 10 de D1.

2- Permettre aux équipes de D1 et D2, en particulier, qui ont gagné sportivement leur maintien sur le terrain de se maintenir dans leur division.

3- Permettre aux clubs de D1 et à des équipes de D2 de combler les places vacantes dans ces deux poules de D1 à 10 (article 6 de nos règlements).

4- Conserver toutes les autres montées et/ou descentes de la D3 à la D5 avec quelques modifications favorables pour les clubs.

Il est important aussi de vous rappeler, que les règlements de la Ligue de Football d'Occitanie votés lors de l'Assemblée Générale du Barcarès en juin 2023 prévoyaient qu'en cas de descentes de X clubs de N3 en R1, les 4 districts bénéficiant d'une montée supplémentaire (D1 à R3) n'en auraient plus qu'une.

A ce jour, notre District n'est pas impacté (seuls St Estève et Saint clément Montferrier descendent) mais pourrait l'être si par malheur 4 clubs d'Occitanie descendaient de N3 en R1.

Vous comprendrez l'urgence de vous transmettre ce communiqué (dans l'attente de la sortie du PV du Comité de Direction du 28/03/2024) pour vous permettre de préparer plus sereinement et au mieux cette fin de saison sportive puis celle à venir.

<u>Une décision majeure, validée par mon Comité de Direction, qui ne pénalise sportivement et/ou règlementairement aucun club et préserve l'intérêt général de nos clubs Hauts Garonnais!</u>

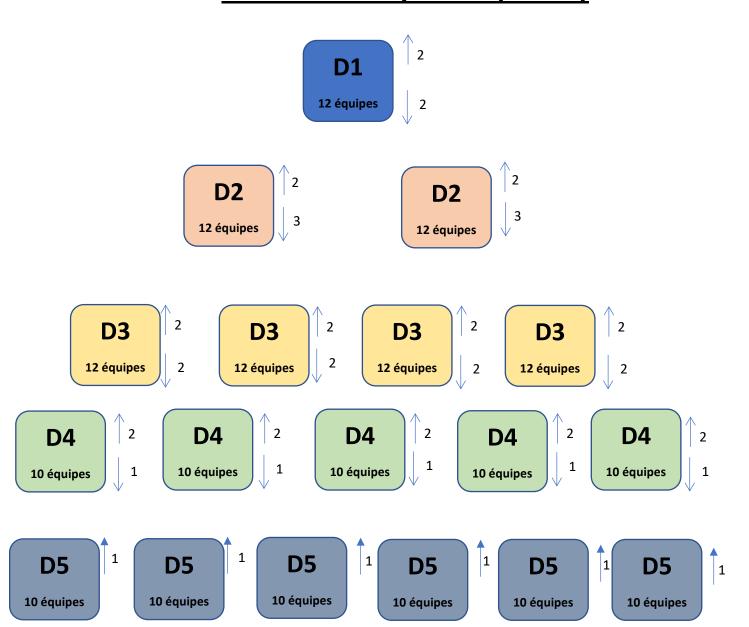
Notre objectif est de répondre au mieux sur les deux prochaines saisons sportives à la réforme voulue par la FFF, aux nombreuses descentes de ligue et à une meilleure harmonisation de nos championnats Départementaux.

Vous trouvez ci-joint la nouvelle pyramide 2024/2025 avec la nouvelle architecture proposée,

Soyez assuré, Madame, Monsieur Le Président, en mes sincères salutations et je vous souhaite une excellente fin de saison sportive.

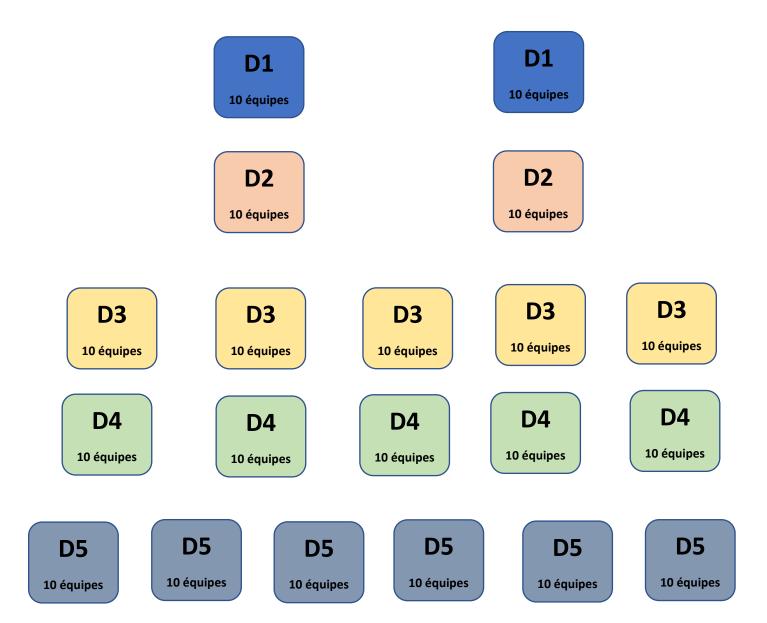
Jean-Marc SENTEIN
Président du District Haute-Garonne de Football

SAISON 2023 / 2024 (R.I.O.)



7 montées de Départemental 5 (les premiers de chaque poule + le meilleur second départagé par le classement dans la division).

SAISON 2024 / 2025 (NOUVELLE ARCHITECTURE)



Après application des montées et descentes prévues au Règlement des Compétitions Senior, il sera fait application de l'article 6 des Règlements Généraux pour combler les places libres.

ARTICLE 6: VACANCE DE PLACE

Il est entendu par place vacante : place libre ou place laissée disponible (arrêt d'une équipe, décision juridique de rétrogradation) après validation par le comité de direction des montées et des descentes.

La vacance sera comblée : par ordre prioritaire :

- Parmi les équipes descendantes en fonction de leur classement dans la division.
- Par les équipes classées deuxièmes ou « meilleures deuxièmes » (dans le cas où plusieurs équipes sont classées à ce même rang), dans les divisions où ces équipes ne sont pas montées.
- Par les équipes classées troisièmes ou « meilleures troisièmes » (dans le cas où plusieurs équipes sont classées à ce même rang), dans les divisions où ces équipes ne sont pas montées ;